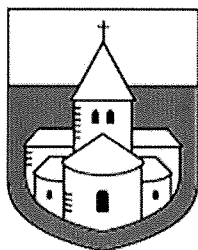


Conseil communal de St-Sulpice



Rapport de de la commission ad hoc concernant l'étude du préavis municipal 12/2024

Conventionnement de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la commune de St-Sulpice et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le préavis précité a siégé en date du 21 août 2024 de 19h30 à 22h00 au Théâtre Kléber-Méleau, chemin de l'Usine à Gaz à 1020 Renens.

La commission était constituée des membres suivants :

Président :	M. Gabriel Décoppet	ASSE
Rapporteuse:	Mme Virginie Lo Cascio Chappuis	PLR
Commissaires :	Mme Leticia de Sousa	SCD
	Mme Elenor Lyonette	Les Vert-e-s
	M. Olivier Chappuis	ASSE
Déléguée municipale :	Mme Anne Merminod	

Préambule

La soirée a réuni au TKM les commissaires et municipaux des communes de Bussigny, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery et St-Sulpice. Les Conseils communaux des communes de Chavannes-Près-Renens, Lausanne et Prilly étaient absents, car elles avaient déjà eu la même séance en juin dernier. Leur Conseil communal respectif a approuvé ledit préavis en juin 2024.

La soirée s'est déroulée en deux temps.

1. En introduction, les commissaires et municipaux ont assisté à une présentation détaillée des activités du théâtre, ainsi que de la nouvelle convention diligentée par M. Antoine Reymond, président de la Fondation du TKM. Il était accompagné de M. Jonathan Diggelmann, responsable administratif et financier du théâtre, et de M. Omar Porras,

directeur du TKM. Lors des questions-réponses qui ont suivi, les représentants du théâtre ont répondu aux nombreuses questions de l'assemblée.

Le TKM affiche un taux de fréquentation de l'ordre de 70 %, ce qui est un bon résultat. La billetterie représente environ 20% du budget total. Il est à préciser que le TKM est particulièrement dynamique puisque les recettes propres (billetterie, tournées des spectacles, bar, librairie, recherche de fonds privés) représentent plus de 40% du budget total, les 60% restants étant constitués par les subventions de la Ville de Lausanne, des Communes de Prilly et de Renens, de l'Etat de Vaud, et de la Convention multipartite.

Le Directeur M. Omar Porras a souligné que le TKM est avant tout un théâtre de création, ancré dans l'Ouest lausannois, faisant partie intégrante du patrimoine culturel de la région, fait unique en Suisse Romande. La tournée de ses spectacles en Suisse et à l'étranger constitue une part non négligeable. La saison 2024-2025 fera la part belle au répertoire classique avec « La Tempête » de Shakespeare, et « Les Fourberies de Scapin » de Molière. A ce sujet, un travail de sensibilisation au théâtre est fait avec des professeurs des écoles et des gymnases de la région ; les élèves ont ainsi l'opportunité de se familiariser avec les œuvres classiques. Durant la saison 2022-2023, c'est 20 classes soit 445 élèves qui ont pu assister à des représentations.

Par ailleurs, la fondation du TKM a désormais pour objectif de rechercher activement du sponsoring privé, voire du mécénat afin de diversifier ses sources de revenus. Des accords existent déjà avec par exemple la Fondation Françoise Champoud et le Centre Dürrenmatt à Neuchâtel.

2. Ensuite, chaque commission a pu délibérer dans des locaux séparés, mis à leur disposition. La Commission de St-Sulpice remercie Mme Anne Merminod, Municipale, d'avoir répondu également à nos questions.

Rappel

Il est important de rappeler que le Théâtre Kléber-Méleau est soutenu financièrement par une convention de subventionnement multipartite. Le préavis 12/2024 traite du renouvellement de la convention entre la Commune de Saint-Sulpice et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau. Hormis les communes mentionnées plus haut, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud font partie de ladite convention. La Municipalité de Saint-Sulpice a signé sa première convention de subventionnement en 2017 pour la période 2017-2020 et a renouvelé sa participation en 2020 pour la période 2020-2024. Le préavis actuel couvre la période 2025-2028.

Le montant de la subvention, fixée dans la Convention, reste à CHF 8.- par habitant. Il a été décidé de tenir compte des statistiques de la population de l'année 2022 pour adapter le montant au nombre d'habitants de Saint-Sulpice. Par rapport à la Convention 2020-2024, cela signifie pour la Commune une légère augmentation de la subvention de CHF 2'936.- pour la période 2025-2028. Soit un total annuel de CHF 40'288.- au lieu de CHF 37'352.- pour la période 2020-2024. La Commission considère que cette somme est minime. Elle

permettra, avec les autres communes, de consolider la politique du personnel du TKM et à développer les actions de médiation en faveur des publics.

Projet de rénovation du TKM

Un projet de rénovation des infrastructures vieillissantes (les bâtiments sont des vestiges de l'ancienne usine à gaz de Malley, abandonnée en 1977) est en cours d'étude et devrait être présenté d'ici 2 ou 3 ans. La Commission a obtenu la garantie que la Convention qui nous occupe aujourd'hui est indépendante de ce projet. L'acceptation du préavis 12/2024 n'engage en aucun cas la Commune de Saint-Sulpice dans le processus de financement de ces rénovations.

Les « murs » du TKM, pour l'instant, appartiennent à la Ville de Lausanne. Les principales communes (Lausanne, Prilly et Renens) doivent d'abord définir qui est le maître d'œuvre. Un plan de financement doit ensuite être établi. Selon la Commission, les premiers bailleurs de fonds devraient être les trois communes précitées, l'Etat de Vaud, et certainement un mécène ou sponsor privé.

D'après Mme Anne Merminod, les petites communes risquent d'être sollicitées pour la rénovation, mais cela passera obligatoirement par un nouveau préavis soumis à tous les conseils communaux et généraux. Pour le moment, rien n'est encore décidé et aucun plan financier n'est établi.

Conclusion

Le TKM est l'acteur culturel majeur de l'Ouest lausannois et jouit d'une réputation et d'une renommée romande, nationale et internationale reconnue, avec des représentations jusqu'en France, au Japon et en Amérique du Sud. Il défend non seulement la création artistique actuelle mais également le répertoire d'œuvres classiques. Par ses activités, il contribue au tissu économique de la région en engageant du personnel artistique, administratif et technique, sans oublier les nombreux artisans indispensables à la sauvegarde de métiers tels que costumiers, décorateurs, charpentiers, perruquiers, éclairagistes, etc.

La Commission considère que c'est le rôle et le devoir des collectivités publiques de soutenir la production et la création artistiques. Les deux conventions de subventionnement précédentes ont déjà prouvé l'attachement de notre région au TKM. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal 12/2024
- Oûi le présent rapport de commission

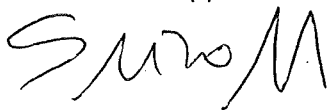
- Attendu que ledit objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une Convention multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028.
- De prendre acte que seront portées aux budgets 2025 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières, soit un total annuel de CHF 40'288.-.

Au nom de la Commission ad hoc

Le Président
Gabriel Décoppet



La Rapportrice
Virginie Lo Cascio Chappuis



St-Sulpice, le

24.1.24